

Le SAMSAH « Les Roses »

Un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap psychique

MISSIONS DU SERVICE

Le SAMSAH est un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap psychique. Il a pour mission de :

- Promouvoir **l'autonomie et la qualité de vie**, en mettant en œuvre un accompagnement personnalisé, au plus près des besoins et des préoccupations des personnes ;
- Contribuer au **maintien des personnes dans leur environnement**, par le biais de différents accompagnements, pour faciliter la vie quotidienne et viser des conditions d'hébergement confortables, sécurisées et adaptées ;
- Accompagner à la **réalisation du projet de vie** dans les sphères sociales et familiales, l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux droits fondamentaux, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, ainsi que l'accès à l'insertion professionnelle ;
- Accompagner et **coordonner le parcours de soins** ;
- Effectuer **une intervention sociale** préventive, éducative et réparatrice.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **44**
Sexe : **21** femmes et **23** hommes
Moyenne d'âge : **51 ans**
Durée moyenne de séjour : **4 ans et 11 mois**
Taux d'occupation : **125 %**



Année d'ouverture : 2010
Nombre de salariés : 10 + 1 Responsable de Pôle
Nombre de mesures : 30

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des personnes toujours plus éloignées des circuits de l'insertion professionnelle, y compris chez les jeunes

Contrairement aux précédentes années, nous n'avons accompagné aucun usager travaillant en ESAT. Nous constatons que certains usagers, dont les plus jeunes, disposent d'atouts pour envisager une insertion professionnelle. Le manque d'envie constitue le principal obstacle. Il revient alors au SAMSAH d'initier une réflexion, de susciter un questionnement ou une envie, d'ouvrir le champ des possibles.

Une situation financière sécurisée par l'accès à des ressources

La totalité des personnes a accès à des ressources : 33 personnes perçoivent uniquement l'AAH. 6 personnes touchent l'AAH et une pension d'invalidité, 5 personnes touchent l'AAH et une pension de retraite.

Des personnes fragiles psychologiquement et physiquement, nécessitant un accompagnement aux soins important, voire intensif

38 personnes ont besoin d'être accompagnées dans leurs parcours de soins de manière régulière, parmi elles, 31 personnes ont été suivies cette année dans le cadre d'une affection somatique de longue durée, soit 70 % de notre file active.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Les hospitalisations pour raisons somatiques en forte hausse

Comme en 2023, les hospitalisations pour des raisons somatiques sont en forte hausse : +80 % (667 jours contre 370 jours). Cela a concerné 36 % de notre file active (16 usagers). Cette évolution traduit une aggravation de la maladie chez certaines personnes.

Les séjours en psychiatrie baissent de 1 %. Ces hospitalisations concernent cependant 25 % de notre file active (11 personnes). Il s'agit pour 55 % d'entre elles d'hospitalisations longues, s'acheminant vers un nouveau projet d'hébergement (maison de retraite ou foyer), pour 18 % d'entre elles, d'hospitalisations séquentielles programmées et pour 27 % d'entre elles, d'hospitalisations pour décompensation psychique.

Des personnes en perte d'autonomie

54 % de l'activité concernent l'aide humaine, à savoir l'aide à l'hygiène corporelle, l'accompagnement aux courses, la confection de repas et l'entretien du logement. 19 personnes, soit 43 % de notre file active, bénéficient d'un accompagnement intensif avec l'intervention d'aide-ménagère, d'auxiliaire de vie ou disposent d'une PCH, en complément de nos interventions. Le nombre de personnes relevant de ce type d'accompagnement est stable par rapport à 2023. En revanche, sa part dans l'effectif total est en très forte hausse.

Un public qui reste majoritairement âgé

La moyenne d'âge s'élève à 54 ans (51 ans en 2023). 16 personnes ont plus de 60 ans, soit 36 % de l'effectif, 19 personnes ont entre 50 et 59 ans, soit 43 % de l'effectif. Les deux tranches d'âge cumulées représentent 79 % des personnes ayant été accompagnées par le service sur l'année.

Des mesures de protection pour 80 % des résidents

29 personnes sont sous curatelle renforcée, 6 personnes sont sous tutelle. 9 personnes n'ont pas de mesure de protection.

L'autonomie comme principal motif de sortie

7 sorties ont eu lieu du fait de l'acquisition par les personnes d'une plus grande autonomie dans les gestes de la vie quotidienne et d'un état de santé stabilisé. Les projets de sortie s'accompagnent, par la mise en place de relais venant sécuriser les usagers (aide-ménagère, PCH, etc.).

4 sorties ont été actées du fait d'hospitalisations longues sans perspective possible de retour. Dans ce contexte, les fins de prise en charge donnent lieu à des synthèses de sortie avec les partenaires.

1 personne a obtenu une place en EHPAD après une longue période d'attente et 1 personne est décédée.

Le SAMSAH a pu bénéficier du report, sur le 1^{er} semestre, du budget non consommé en 2023, de la Conférence des financeurs « prévenir le risque de perte d'autonomie ». Cela a permis de maintenir un programme d'activités au profit des usagers, jusqu'à fin juin 2024 (sorties collectives mensuelles, médiation animale, activités physiques adaptées...).

En 2024, le SAMSAH a continué à se mobiliser en soutien du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. En effet, après avoir créé un Comité Consultatif Mixte en 2023, une nouvelle modalité de participation des usagers a vu le jour : le Comité d'Éthique, issu de l'AAP ARS « Démocratie en Santé ». Cette instance de réflexion est composée d'usagers et de professionnels des dispositifs LAM et SAMSAH, ainsi que de représentants du Conseil d'Administration et de la Direction. L'obtention de crédits a permis aux membres de se former au questionnement éthique et au pouvoir d'agir. Le comité sera amené à produire des avis, après saisine des services, sur des dilemmes éthiques, et à mener ses propres chantiers, dont le résultat fera l'objet d'une diffusion d'avis. Ce comité sera expérimenté, dans un premier temps, auprès des 2 services porteurs du projet puis, dans un second temps, à l'échelle de l'OGFA. Les bénéfices attendus sont nombreux : amélioration de la qualité de l'accompagnement, évolution des pratiques professionnelles avec, en ligne de mire, le pouvoir d'agir des personnes et le respect de leurs droits fondamentaux, promotion de la bientraitance, etc.

En début d'année, le SAMSAH a dû faire face à une baisse d'une partie de son effectif, liée au retrait partiel mais significatif du CHP, se traduisant par la réintégration de deux agents hospitaliers mis à disposition, soit plus de 28 % de l'effectif total des agents en charge de la vie quotidienne. Nos capacités d'intervention ayant baissé, nous avons dû procéder à une réduction de 25 % de notre file active pour atteindre le nombre de places financées, soit 30. En effet, nous avons toujours opté pour un accueil des demandes d'admission au regard de la planification et non de l'agrément, de sorte à couvrir au mieux les besoins de l'agglomération paloise. Le contexte ne nous permettant plus d'assumer dans les mêmes proportions cette politique et de garantir un accompagnement de qualité pour tous, nous avons interrompu 10 suivis pour lesquels nous avons travaillé la mise en place de relais.

PERSPECTIVES

2025 verra le déploiement de notre réponse à l'AAP « Démocratie en Santé » avec :

- Une sensibilisation des professionnels et usagers des LAM et SAMSAH au « pouvoir d'agir » par les membres du comité éthique ;
- Le traitement par le Comité d'Éthique des premières saisines.